

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 5 mars 2021

DÉLIBÉRATION N° **CD-2021/03/05-3/02****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210305-lmc100000021781-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/03/2021

Réception Préfet : 10/03/2021

Publication RAAD : 10/03/2021

---

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités  
Rapporteur : PASQUIER Véronique

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

**OBJET :** Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux communes de moins de 2000 habitants, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2021.

Le code général des impôts prévoit que le régime de répartition d'une partie de la 2ème moitié de la redevance sur les hydrocarbures, perçue au profit des communes, soit établi par le Conseil départemental. Chaque année, cette part de la redevance des mines est affectée par notre Assemblée, au programme départemental d'aide aux communes de moins de 2000 habitants pour l'entretien de leur voirie. En 2021, 314 communes s'avèrent éligibles à ce programme, pour un montant de 732 467 €.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU la délibération n°4/09 du Conseil général en date du 29 janvier 1993, modifiée par délibération n°4/01 du 20 décembre 1996, n°4/06 du 29 janvier 2001, n°3/08 du 29 juin 2007, et n°3/04 du 28 avril 2017, relative à la mise en place de l'aide aux communes recensant jusqu'à 2 000 habitants inclus pour l'entretien de leur voirie.

VU l'avis des Commissions précitées,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'affecter au programme 2021 d'aide aux communes recensant moins de 2 000 habitants pour l'entretien de leur voirie, une somme de 732 467 € provenant de la fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole, qui doit être répartie par le Conseil départemental.

Article 2 : d'approuver le programme 2021 d'aide aux communes recensant moins de 2 000 habitants pour l'entretien de leur voirie, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

A été ABSENT (1) :

M. Pierre BACQUÉ



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne